

## **PROPOSITION N°10**

### ***Développer l'indépendance numérique de la profession***

#### **Développer l'indépendance numérique de la profession.**

Cela passe par la création d'un véritable pôle numérique en charge de la création d'outils adaptés aux besoins des cabinets.

Nous devons recenser les besoins de chaque expert-comptable sur ce sujet afin d'apporter la réponse la mieux adaptée à tous les cabinets de tous les territoires.

RECIT souhaite cependant éviter la création en interne d'outils complexes et inutilisés dont la plupart nécessitent des coûts de développement importants.

Cette démarche pourra s'appuyer sur la compétence de nos partenaires historiques si et seulement si notre profession reste maître d'œuvre et ne leur accorde aucune exclusivité ou concession à moyen ou long terme.

**\*\*\***